



Transfert de carte grise, expertise sortie de nul part ?

Par **Baptiste Aviegne**, le **04/06/2018 à 19:28**

bonjour a tous

je possède un véhicule depuis aout 2015. il m'a fallu 2 ans pour le restaurer dans un garage. Au moment de la demande d'immatriculation soi 2 ans après une fois le véhicule roulant, l'ANTS m'apprend qu'il y a une opposition de faite par un expert de l'automobile pour cause de véhicule accidenté en 2016. or c'est impossible car en 2016 ma voiture était totalement démontée. il me demande donc de fournir une attestation sur l'honneur qui conteste ces faits en me disant que cela allait suffire. au final mon dossier est refusé et je n'ai actuellement pas de réponse de la part.

je précise qu'au moment de l'achat, la voiture était absente de gage ou d'une quelconque opposition. Que faire ?